

Entrée en vigueur – Règlement 2023-860

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

2023-860 intitulé : « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 420 000 \$ pour des travaux de pavage et d'éclairage sur la rue Sainte-Croix ».

Ce règlement a été approuvé le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 1^{er} mai 2023 pour un montant de 420 000 \$.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service des affaires juridiques, à l'hôtel de ville.

Le 8 mai 2023
(G-2023.08)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière